Dares
Analyses

SEPTEMBRE 2011 • N° 069

publication de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

LES PRESTATAIRES DE FORMATION CONTINUE EN 2009

Le secteur de la formation résiste à la crise

En 2009, dans un contexte économique fortement dégradé, le chiffre d'affaires du secteur de la formation continue a progressé à un rythme ralenti : il s'est élevé à 7 milliards d'euros, en hausse de +1,9 %, après +6,2 % en 2008. Au total, 15 450 organismes (+6,2 % par rapport à 2008) ont formé 11,4 millions de stagiaires (+0,3 %) et dispensé 753 millions d'heures de formation (-0,2 %). La croissance de l'activité a été inégale selon le type d'organismes. Le chiffre d'affaires des organismes privés à but non lucratif a continué à croître, tandis que celui des prestataires à but lucratif stagnait. Les formateurs individuels ont accru leur présence sur le marché des prestataires.

La durée moyenne des formations s'est réduite d'une heure par rapport à 2008, poursuivant sa baisse entamée depuis plusieurs années, pour atteindre 66 heures. La durée des stages des demandeurs d'emploi a reculé tandis que celle des salariés augmentait.

Les spécialités des services sont toujours les plus suivies (62 % des stagiaires) ; viennent ensuite, quasiment à égalité, les disciplines concernant le développement personnel (16 %) et les formations générales (15 %). Le développement personnel attire de plus en plus de stagiaires (+1,7 point) au détriment des disciplines générales. De manière plus détaillée, les formations sur l'hygiène et la sécurité maintiennent leur position de tête, suivies par celles concernant les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion ou ayant trait au développement des capacités d'orientation ou d'insertion.

En 2009, 15 447 organismes de formation continue *(1)* ont réalisé un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros (graphique 1, tableau 1). Leur nombre s'est accru de 6 % comme en 2008 et leur chiffre d'affaires a progressé de 1,9 %, malgré une situation économique fortement dégradée. Cependant, le nombre d'heures-stagiaires *(2)* (753 millions) a reculé très légèrement (-0,2 %), tandis que le nombre de stagiaires formés était en très légère hausse (+0,3 %), atteignant 11,4 millions de stagiaires. De ce fait, la durée moyenne des formations a baissé de 1,5 % par rapport à 2008 pour s'établir à 66 heures (67 heures en 2008). Au total, dans un contexte de forte contraction de l'activité économique, le chiffre d'affaires du secteur de la formation a continué à progresser quoique de manière ralentie. Cette progression résulte en grande partie de l'orientation d'un nombre quasiment stable de stagiaires vers des formations plus courtes en moyenne mais plus coûteuses.

Une croissance contrastée dans le secteur privé

En 2009, la part du secteur privé (à but lucratif, non lucratif et formateurs individuels) continue de croître, au détriment des prestataires publics et parapublics. 95 % des organismes de formation sont issus du secteur privé, soit un point de plus qu'en 2008. Ils ont réalisé les trois quarts du chiffre d'affaires et plus de 9 millions de stagiaires ont été accueillis dans leurs centres de formation, soit 81 % du total.

(1) Ne sont analysés dans cette étude que les organismes dont l'activité principale est l'enseignement et la formation, soit 63 % du marché national de la formation professionnelle continue (encadré 1).

(2) Les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque stagiaire.

DARES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Le nombre de stagiaires formés et les heures-stagiaires réalisées progressent très légèrement (respectivement de +0,4 % et +0,2 %) pour un chiffre d'affaires en hausse de 1,5 %. Cependant, la situation de ce secteur est contrastée selon le type d'organisme privé.

Les prestataires privés à but lucratif, les plus nombreux dans l'ensemble du secteur privé de la formation continue représentent 36 % du total des organismes en 2009, soit une croissance de 8 % par rapport à 2008. À eux seuls, ils forment 39 % des stagiaires, totalisent 37 % des heures-stagiaires et dégagent près de 40 % du chiffre d'affaires. Ce chiffre d'affaires recule néanmoins très légèrement en 2009 (-0,3 %) avec un nombre de stagiaires en repli (-2,7 %) et des heures-stagiaires quasiment stables (+0,1 %).

Graphique 1 • **Prestataires et chiffre d'affaires**

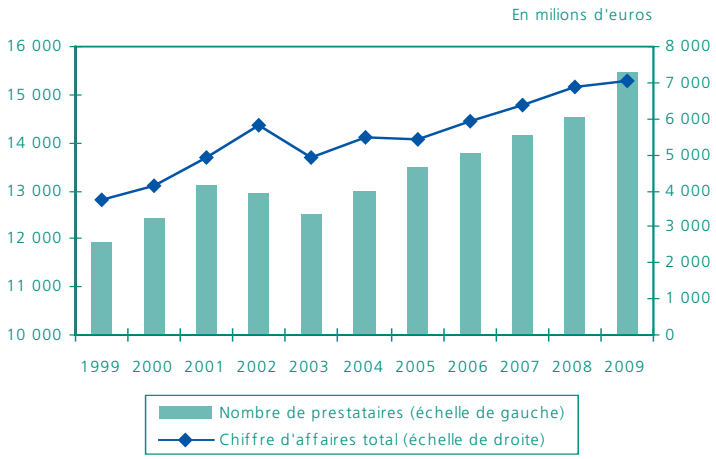

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Les organismes privés à but non lucratif (associations, syndicats, coopératives, fondations…) dégagent en 2009 un bilan plus dynamique que le secteur à but lucratif, bien que leur nombre augmente faiblement (+0,5 %). Ce sont les seuls, parmi l'ensemble des prestataires, à accueillir un plus grand nombre de stagiaires (+6 %). Le nombre d'heures-stagiaires réalisées est en léger recul (-0,5 %) mais cela n'empêche pas leur chiffre d'affaires de croître de 3 %. Cette progression peut s'expliquer par une orientation des stagiaires vers des formations plus courtes mais plus coûteuses. Le secteur privé non lucratif représente, en 2009, un quart des prestataires mais environ le tiers du marché en chiffre d'affaires et en nombre de stagiaires.

En 2009, le nombre de formateurs individuels progresse fortement (+10 %), poursuivant une tendance entamée depuis plusieurs années. Incluant les auto-entrepreneurs, ils représentent 34 % des prestataires, soit deux points de plus qu'en 2008 et presque autant que le secteur à but lucratif. Cependant, ils n'accueillent qu'un stagiaire sur dix et ne réalisent que 4 % du chiffre d'affaires du secteur et 10 % des heures-stagiaires. Leur chiffre d'affaires progresse de 4 % par rapport à 2008 pour un nombre d'heures-stagiaires en hausse (+3 %) mais un nombre de stagiaires en recul de 5 %. La durée de formation plus longue a sans doute permis de compenser la baisse du nombre des stagiaires et contribué à un chiffre d'affaires en hausse.

Les organismes publics et parapublics voient leur nombre reculer pour la troisième année consécutive (-1 %). Bien que peu nombreux (5 % des prestataires), ils ont formé un stagiaire sur cinq et assuré 29 % des heures-stagiaires pour des ressources représentant un quart du marché. En 2009, leurs ressources augmentent de 3 % malgré une stabilité du nombre de stagiaires et un recul de 1 % des heures-stagiaires. L'Éducation nationale, avec le Cnam et les groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta), sont des intervenants importants de la formation continue, avec 11 % des produits financiers des prestataires de formation continue (tableau 2). Les autres établissements publics ou parapublics (hors organismes consulaires mais y compris l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes, Afpa) comptent pour 12 %.

2 % des organismes de formation réalisent 47 % du chiffre d'affaires global

Avec près de 15 500 organismes ayant pour activité principale l'enseignement et la formation, le secteur de la formation est plutôt atomisé. Néanmoins, les plus gros organismes concentrent une part importante de l'activité. Ainsi, les 2 % d'organismes dont le chiffre d'affaires dépasse 3 millions d'euros réalisent 47 % du chiffre d'affaires global et forment 35 % des stagiaires, assurant 36 % des heures-stagiaires. À l'autre extrême, les organismes réalisant moins de 150 000 euros de chiffre d'affaires représentent près des deux tiers des organismes, mais ne forment que 13 % des stagiaires. Les prestataires de moins de 75 000 euros de chiffre d'affaires sont les plus dynamiques en termes de nombre d'organismes présents (+10 %) et de chiffre d'affaires réalisé (+6 %), malgré des heures-stagiaires en recul (-11 %). Ils sont suivis par les organismes de 150 000 à 750 000 euros (+4 % de hausse du chiffre d'affaires) et par ceux de plus de 3 millions d'euros dont les ressources s'accroissent de 3 % en 2009 et qui dispensent les formations les plus coûteuses.

Les organismes les plus anciens, ayant déclaré ou repris une activité avant 1990 (année de début ou de reprise de leur activité effective - encadré 2), continuent de reculer et ne représentent plus que 13 % des prestataires en 2009. Composés pour la moitié d'entre eux d'organismes privés à but lucratif et pour 20 % d'organismes publics et parapublics, ils enregistrent encore la part la plus importante du chiffre d'affaires (36 %) et forment près d'un tiers des stagiaires, soit plus que ceux qui s'adressent aux 25 % d'organismes ayant déclaré leur activité entre 1990 et 2000. Pour ces derniers, le recul du nombre de prestataires (-5 %) s'accompagne d'une légère baisse du chiffre d'affaires (-0,9 %). Les organismes les plus récents, ayant déclaré leur activité après 2000, représentent 62 % des prestataires et forment 41 % des stagiaires. Ils réalisent un tiers du marché en chiffre d'affaires et heures-stagiaires. Parmi les organismes créés au cours des dix dernières années, près de la moitié sont apparus au cours des trois dernières années. Ils totalisent environ 10 % du marché total de la formation (chiffre d'affaires, stagiaires formés et heures-stagiaires réalisées). Signe d'un certain dynamisme du marché de la formation continue en temps de crise, 1 560 organismes ont effectué une déclaration d'activité en 2009 contre seulement 1 300 en 2008. Parmi eux, 80 % sont des formateurs individuels ou relèvent du secteur privé à but lucratif. Ils dégagent un chiffre d'affaires de 125 millions d'euros, soit 2 % du total. Ils forment 3 % des stagiaires et réalisent 2 % des heures-stagiaires avec des formations en moyenne plus courtes que les prestataires plus anciens (46 heures).

Moins de ressources en provenance directe des entreprises et davantage venant des Opca

En 2009, les achats de formation des entreprises représentent plus de la moitié des recettes des organismes, 33 % étant directement versés par les employeurs et près de 19 % transitant par les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) des fonds de la formation continue (tableau 2). Les administrations publiques, de leur côté, contribuent pour 7 % aux revenus des prestataires en tant qu'employeur mais à hauteur de 21 % pour la formation d'autres publics, représentant dès lors la deuxième source de revenu pour les organismes de formation, après les entreprises. Les achats de formation par les particuliers participent à hauteur de 8 % au chiffre d'affaires des prestataires, même s'ils diminuent en 2009 (-3 %). Les autres organismes de formation en sous-traitance ou de co-traitance contribuent à hauteur de 4 %. Enfin, les ventes d'outils pédagogiques ou encore les produits financiers résultant de placements de fonds perçus au titre de la formation professionnelle fournissent 8 % des ressources des prestataires de formation.

En 2009, les ressources en provenance des organismes collecteurs continuent de croître (+ 9 %) alors que celles venant directement des entreprises reculent (-1 %). En temps de crise, les prestations de formation achetées aux organismes de formation par les entreprises (les dépenses externes) peuvent constituer une variable d'ajustement pour celles-ci, contrairement aux dépenses internes de formation qui mobilisent le personnel interne à l'entreprise. Les entreprises et Opca s'adressent principalement aux organismes

Tableau 1 • **Les organismes de formation en 2009**

	Organismes	Évolution 2009/2008	Chiffre d'affaires	Évolution 2009/2008	Nombre de stagiaires *(1)*	Évolution 2009/2008	Nombre d'heures-stagiaires *(1)*	Évolution 2009/2008
	(en nombre)	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
Ensemble	**15 447**	**6,2**	**7 038**	**1,9**	**11 387**	**0,3**	**752 892**	**-0,2**
Selon le statut (en %)								
Privé à but lucratif	36	7,8	39	-0,3	39	-2,7	37	0,1
Privé à but non lucratif	25	0,5	32	3,3	33	6,1	24	-0,5
Formateurs individuels	34	10,3	4	4,2	9	-5,2	10	3,1
Public et parapublic	5	-1,1	25	3,3	19	-0,3	29	-1,2
Selon le chiffre d'affaires (en %)								
Moins de 75 000 euros	52	10,5	3	6,3	8	-9,7	6	-11,4
75 000 à 150 000 euros	13	0,9	3	0,9	5	-8,4	7	9,5
150 000 à 750 000 euros	23	3,2	18	3,9	23	0,6	22	4,0
750 000 à 1 500 000 euros	6	-1,5	13	-2,2	13	6,6	16	11,7
1 500 000 à 3 000 000 euros	4	0,0	16	-0,8	16	-5,7	13	-7,1
Plus de 3 000 000 euros	2	4,9	47	3,2	35	5,2	36	-4,1
Selon l'année de déclaration d'activité (en %)								
Avant 1990	13	-4,3	36	0,9	31	-2,5	30	-2,7
Entre 1990 et 2000	25	-4,8	29	-0,9	28	-4,2	37	-1,6
Après 2000	62	14,4	35	5,6	41	6,0	33	4,0

(1) Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

de formation privés à but lucratif (respectivement 55 % et 44 % de leur dépense). Les Opca ont par ailleurs plus fréquemment recours aux organismes à but non lucratif (33 % de leur dépense) que les entreprises (27 %).

Si les administrations publiques ne contribuent qu'à seulement 7 % des revenus du secteur pour la formation de leurs agents, ceci s'explique par le fait qu'elles privilégient souvent la formation en interne. Cependant, lorsqu'elles utilisent les compétences d'un prestataire pour former leurs agents, elles se tournent très largement vers les établissements publics (64 %) comme, par exemple, le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour la fonction publique territoriale. En 2009, les pouvoirs publics ont accru de 5 % leurs dépenses pour la formation de leurs agents prises en charge par des prestataires de formation.

Les dépenses de formation des pouvoirs publics en faveur de publics autres que leurs propres agents (21 % des ressources des prestataires de formation) s'orientent principalement vers des formations réalisées par des organismes à but non lucratif (46 % de la dépense), mais aussi par l'Éducation nationale et les Greta (19 % de la dépense). Leur montant est quasiment stable en 2009 (+0,2 %) et se répartit entre 47 % apportés par les régions, 22 % par l'État, 9 % par Pôle emploi, 5 % par les instances européennes, notamment le Fonds social européen et 18 % par d'autres financeurs publics (départements, communes ou autres collectivités publiques, Agefiph *(3)* …).

(3) Agefiph : association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Tableau 2 • **Répartition des produits selon le statut des prestataires en 2009 (en %)**

Origine des produits reçus	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics pour leurs agents	Pouvoirs publics pour d'autres publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2009/2008
Statut des prestataires									
Afpa	2,2	5,8	0,3	9,4	0,7	0,1	1,1	**3,9**	3,8
Autres établissements publics ou parapublics	1,5	1,8	63,8	6,9	3,0	3,8	7,5	**8,0**	5,5
Éducation nationale et Greta	7,8	9,1	6,0	18,8	21,4	8,9	7,5	**11,3**	1,8
Formateurs individuels	4,4	3,6	2,8	2,2	3,8	21,7	1,6	**4,2**	4,2
Organismes consulaires	2,2	2,3	0,4	1,1	2,4	1,4	3,0	**1,9**	2,1
Privé à but lucratif	54,7	44,2	18,6	15,9	46,0	34,2	35,4	**38,8**	-0,3
Privé à but non lucratif	27,2	33,2	8,1	45,7	22,7	29,9	43,9	**31,9**	3,3
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	
Évolution 2009/2008 (en %)	-1,0	9,0	4,7	0,2	-3,1	7,5	3,8	1,9	
En % des financeurs	33,3	18,7	7,4	21,1	7,6	4,3	7,6	100,0	

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Les salariés sont moins nombreux à se former par l'intermédiaire des organismes de formation en 2009 qu'en 2008

En 2009, les demandeurs d'emploi, principaux bénéficiaires du financement de stages par les pouvoirs publics, représentent près de 14 % des stagiaires (tableau 3). Leur nombre s'accroît de 7 %. Les demandeurs d'emploi se forment pour plus de la moitié d'entre eux dans le secteur privé à but non lucratif et y ont recours de plus en plus (+3 points en 2009), au détriment essentiellement du secteur privé lucratif. Ils se tournent vers les secteurs privé lucratif et public ou parapublic dans des proportions très proches (respectivement 23 et 21 %).

Les salariés sont toujours majoritaires parmi les stagiaires (66 %) mais leur nombre recule (-3 % en 2009) ainsi que leur part dans les publics formés (-2 points par rapport à 2008). Ils se forment d'abord dans le secteur privé à but lucratif (47 %), puis dans le secteur privé à but non lucratif (24 %).

La part des autres publics – particuliers et autres stagiaires – s'accroît légèrement et gagne un point en 2009 (14 %). Les particuliers sont plus nombreux à se former (+5 %) mais ils y consacrent moins de ressources qu'en 2008 (-3 %). Ils se tournent en priorité vers les organismes publics et parapublics (42 %) et vers le secteur privé à but lucratif (31 %). Les autres stagiaires (jeunes non inscrits comme demandeurs d'emploi, travailleurs non salariés, bénévoles, agents publics de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière,…) progressent de 8 % et se forment très majoritairement auprès du secteur privé à but non lucratif (62 %).

La durée moyenne des stages des demandeurs d'emploi recule, celle des salariés augmente

En 2009, une formation dure 66 heures en moyenne (tableau 4). Elle était de 67 heures en 2008, 69 heures en 2007 et 89 heures en 2000 (graphique 2). Le découpage des formations en modules, c'est-à-dire en blocs homogènes de savoirs et compétences, dans lequel se sont engagés depuis plusieurs années les organismes de formation, explique en partie que les formations soient de moins en moins longues mais

Tableau 3 • **Répartition des publics selon le statut des prestataires en 2009 (en %)**

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Statut des prestataires					
Privé à but lucratif	47	23	31	20	**39**
Privé à but non lucratif	24	52	22	62	**33**
Formateurs individuels	10	4	5	10	**9**
Public et parapublic	19	21	42	8	**19**
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Évolution 2009/2008 (en %)	-2,9	6,7	5,2	7,8	0,3
En % des types de public	66,1	13,5	6,2	14,2	100,0

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rev.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Tableau 4 • **Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires en 2009 (en heures)**

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2009/2008 (en %)
Statut des prestataires						
Privé à but lucratif	61	67	127	69	**65**	1,5
Privé à but non lucratif	39	86	111	20	**47**	-6,0
Formateurs individuels	64	64	76	111	**71**	9,8
Public et parapublic	55	183	221	105	**100**	-1,0
Ensemble	**55**	**101**	**160**	**46**	**66**	-1,5
Évolution 2009/2008 (en %)	*1,9*	*-7,3*	*-11,6*	*2,2*	*-1,5*	

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

la crise peut aussi expliquer que les stagiaires soient orientés vers des stages moins longs. En outre, les stagiaires s'orientent de plus en plus vers les spécialités des services et du développement personnel au détriment notamment des disciplines générales, pour lesquelles les formations sont plus longues (tableau 5).

Néanmoins, cette tendance générale masque de grandes disparités selon les publics et le statut des prestataires de formation. Les salariés sont moins nombreux qu'en 2008 à suivre un stage dans un organisme de formation mais la durée de leur formation s'allonge (+2 % en 2009). Les salariés sont majoritairement formés dans le secteur privé à but lucratif pour lequel la durée moyenne des stages s'accroît de 1,5 %.

Graphique 2 • **Stagiaires et durée moyenne de formation**

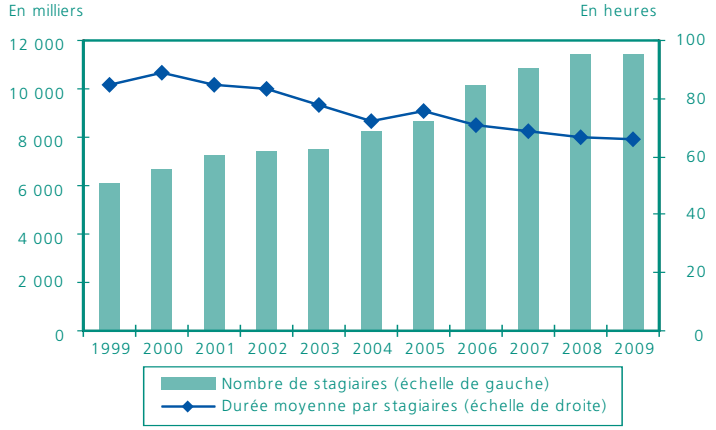

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Pour les demandeurs d'emploi, la durée recule de 7 % pour atteindre 101 heures en moyenne. Contrairement aux salariés, ils sont plus nombreux à suivre une formation en 2009 (+7 %). La durée baisse chez tous les types de prestataires à l'exception des formateurs individuels et tout particulièrement dans le secteur privé à but non lucratif (-6 %), dans lequel se forment majoritairement les demandeurs d'emploi. La durée de la formation des particuliers, qui est la plus longue avec 160 heures en moyenne, diminue fortement (-12 %). Les particuliers sont formés par le secteur public et parapublic pour 42 % d'entre eux et par le privé lucratif pour un tiers, secteurs dans lesquels la durée de formation baisse respectivement de 1 % et 25 %. La durée de la formation des autres stagiaires est la plus courte (46 heures) et s'accroît légèrement en 2009 (+2 %).

Les formations favorisant le développement personnel attirent de plus en plus les stagiaires

En 2009, les formations aux spécialités des services sont toujours les plus suivies avec 62 % des stagiaires et 56 % des heures-stagiaires (tableau 5) même si elles forment une part un peu moins importante de stagiaires qu'en 2008

Tableau 5 • **Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les domaines de formation en 2009 (en %)**

	Stagiaires	Evolution 2009/2008 (en points)	Heures-stagiaires	Evolution 2009/2008 (en points)
Disciplines générales	15	-0,7	22	-1,9
Spécialités de la production	7	-0,3	12	-0,1
Spécialités des services	62	-0,7	56	2,2
Domaines du développement personnel	16	1,7	10	-0,2
Ensemble	**100**	**-**	**100**	**-**

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

(-1 point). Ces formations couvrent, notamment, les spécialités plurivalentes des échanges, de la gestion, de la communication et les spécialités sanitaires et sociales. Elles sont suivies, à quasi-égalité, par celles concourant au développement personnel (16 % des stagiaires) et par les disciplines générales (15 %). Les formations favorisant le développement personnel regroupent, en particulier, le développement des capacités comportementales et relationnelles et le développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion. Elles attirent une part croissante des stagiaires formés (+2 points par rapport à 2008), au détriment des disciplines générales (-1 point).

Les formations à la sécurité des biens et des personnes toujours en tête

En 2009, les dix spécialités de formation les plus dispensées cumulent 60 % des stagiaires et 47 % des heures-stagiaires (tableau 6). Elles sont en moyenne plus courtes (49 heures) que l'ensemble des formations (66 heures). Parmi ces formations les plus dispensées, on retrouve logiquement les formations aux spécialités des services, ainsi que les formations générales ou favorisant le développement des capacités.

Le trio de tête des spécialités formant le plus de stagiaires est stable par rapport à 2008 : les formations à la sécurité des biens et des personnes (hygiène et sécurité) arrivent en premier, suivies par les formations plurivalentes des échanges et de la gestion et enfin par celles concernant le développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle.

Les formations à la sécurité des biens et des personnes (hygiène et sécurité) concernent chaque année un peu plus de stagiaires (11 % en 2009 contre 10 % en 2008 et 8 % en 2007). Elles sont favorisées par le code du travail. La loi du 6 décembre 1976 relative à la prévention des accidents du travail, reprise dans l'article L. 4 141-2 du code du travail, oblige en effet l'employeur à organiser une formation pratique et appropriée à la sécurité pour les salariés qu'il embauche ou qui changent de poste. De plus, depuis 2002, toutes les entreprises doivent tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels et établir un programme annuel de prévention de ces risques. Enfin, depuis 2004, ces formations sont imputables sur le montant de la participation des entreprises lorsqu'elles s'insèrent dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue entendues au sens de l'article L. 6313-1 du code du travail. En 2009, la durée de ces formations à la sécurité s'est beaucoup réduite (25 heures contre 34 heures en moyenne en 2008).

Les formations plurivalentes des échanges et de la gestion attirent la même proportion de stagiaires qu'en 2008 (8 %) avec une durée moyenne plus élevée (29 heures au lieu de 26 heures). Elles sont particulièrement suivies par les agents publics territoriaux auprès du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Les formations relatives au développement

Tableau 6 • **Les dix premières spécialités de formation en 2009**

	En % des stagiaires	En % des heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)	11,1	4,4	24,5
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	8,2	3,8	28,9
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle	7,0	4,3	37,6
Santé	6,2	6,7	67,6
Formations générales	6,2	8,2	82,5
Transport, manutention, magasinage	5,8	4,1	43,9
Enseignement, formation	4,7	1,8	23,8
Commerce, vente	4,0	8,8	138,9
Développement des capacités comportementales et relationnelles	3,4	2,2	39,6
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	3,2	2,4	46,7
Ensemble des 10 premières spécialités	**59,8**	**46,7**	**48,5**

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle, destinées principalement aux demandeurs d'emploi, tiennent en 2009 la troisième place avec 7 % des stagiaires et 4 % des heures-stagiaires et une durée plus courte qu'en 2008 (38 heures contre 41 heures).

Les formations relatives à la santé occupent en 2009 la quatrième place à quasi-égalité, avec les formations générales (6 % des stagiaires et 7 à 8 % des heures-stagiaires). Ces dernières demeurent parmi les spécialités aux durées de formation les plus longues avec 83 heures en 2009, même si la durée recule fortement par rapport à l'an passé (142 heures en 2008). Avec 5,8 % des stagiaires, les formations relatives au transport, manutention et magasinage reculent de la quatrième à la sixième place. Les formations relatives à l'informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données reculent également légèrement (de la neuvième à la dixième place) au profit des formations au développement des capacités comportementales et relationnelles.

Annie Delort (Dares).

Pour en savoir plus

[1] Delort A. (2010), « Les prestataires de formation continue en 2008 », *Dares Analyses* n° 053, août.

[2] Delort A. (2010), « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2008 », *Dares Analyses n° 073*, novembre.

[3] Michun S., Simon V., Valette A. (2010), « La formation professionnelle continue comme activité secondaire, structuration du marché et nature de l'offre en questions », Net.Doc n° 61, Céreq, avril.

Encadré 1

LE CHAMP COUVERT PAR CETTE ÉTUDE

La formation continue est un marché ouvert, pour lequel les textes fondateurs n'ont pas conféré de monopole ni de position dominante à tel ou tel dispensateur. Peuvent donc exercer une activité de formation des entreprises, des associations, des établissements et des organismes privés quelle que soit leur activité. C'est ainsi que coexistent sur ce marché des organismes qui exercent cette activité à titre principal, et d'autres prestataires pour lesquels elle est secondaire, et qui ne réalisent leurs prestations de formation qu'en tant qu'activité annexe ou en accompagnement de la vente d'un produit.

Dans le cadre de cette étude, seules sont décrites les activités de formation professionnelle continue des organismes dont l'activité principale exercée (APE) est l'enseignement ou la formation, initiale ou continue, soit ceux dont l'APE relève des six activités suivantes :

- 85.31Z : enseignement secondaire général ;
- 85.32Z : enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 85.41Z : enseignement post-secondaire non supérieur ;
- 85.42Z : enseignement supérieur ;
- 85.59A : formation continue d'adultes ;
- 85.59B : autres enseignements.

En 2009, 15 447 établissements dispensateurs de formation professionnelle continue entrent dans ce champ, alors que 59 885 établissements ont renseigné un bilan pédagogique et financier pour des activités de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire (encadré 2) et que 52 709 en ont effectivement réalisé. En 2009, les organismes dispensateurs de formation professionnelle continue à titre principal ou secondaire ont dégagé un chiffre d'affaires de 11,2 milliards d'euros, soit 0,6 % de moins qu'en 2008. Alors que le chiffre d'affaires des prestataires exerçant leur activité à titre principal est en hausse de 1,9 % (7 milliards d'euros, soit 63 % du marché national de la formation professionnelle continue), celui des prestataires de formation exerçant à titre secondaire a été moins dynamique (-3,8 %).

Selon une étude réalisée par le Céreq en 2008-2009 [3], une partie des organismes déclarant avoir la formation comme activité secondaire réalise, en fait, une part majoritaire de leur chiffre d'affaires en formation mais préfère ne pas s'afficher comme organisme de formation. Si l'on se restreint aux prestataires qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 150 000 euros, les organismes relevant d'un code APE autre qu'enseignement ou formation représentent 46 % des dispensateurs de formation et 34 % du chiffre d'affaires en 2009.

Nota bene : la nomenclature d'activités française a été révisée au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Le champ retenu pour les publications antérieures à 2008 regroupait les établissements dont l'APE était parmi les cinq activités suivantes :

- 80.2A : enseignement secondaire général ;
- 80.2C : enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 80.3Z : enseignement supérieur (général, professionnel, technique ou scientifique) ;
- 80.4C : formation des adultes et formation continue ;
- 80.4D : autres enseignements.

Le changement de nomenclature n'a affecté que très marginalement le contour du champ : quelques activités d'enseignement culturel, sportif ou récréatif ont été regroupées dans des activités non retenues dans la présente étude.

Encadré 2

LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité et d'une réglementation spécifiques, les organismes de formation sont soumis à certaines obligations administratives, dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (articles L. 6351-1 et L. 6352-11 du code du travail). Ces obligations s'appliquent aux établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

La déclaration d'activité

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L. 6313-1 du code du travail doit effectuer une déclaration d'activité. Il fait cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. La déclaration devient caduque si l'activité de formation est nulle pendant deux années consécutives. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaître en tant que nouvel organisme de formation. La déclaration d'activité a remplacé la déclaration d'existence.

Le bilan pédagogique et financier

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire ou en situation de sous-traitance, tout prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la préfecture enregistre au minimum un euro de chiffre d'affaires. Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à identifier l'organisme. La deuxième aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics ou de contrats avec des particuliers ; elle renseigne d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence. En 2007, la partie pédagogique (troisième partie) a été réorganisée, le tableau portant sur les niveaux de formation a été remplacé par un tableau sur les objectifs des formations, les niveaux ne s'appliquant qu'aux formations certifiantes.

Une acception large de la formation dans les bilans pédagogiques et financiers

Dans les bilans pédagogiques et financiers, le vocable « formation » recouvre un champ plus large que son acception courante. Il intègre notamment des prestations d'évaluation ou d'accompagnement, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou les bilans de compétence. C'est ce concept qui est utilisé dans cette publication.

En revanche, les sources usuelles sur la formation, comme les enquêtes Emploi ou Formation continue de l'Insee, se limitent au champ traditionnel de la formation.

Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ; ils sont exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. En revanche, ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » par les entreprises privées ou les administrations. Par ailleurs, ils ne décrivent pas l'activité réalisée directement pour le compte des pouvoirs publics par certains organismes et financée par une subvention spécifique, tels notamment les programmes d'activité de service public (PASP) de l'Afpa. En 2009, le transfert aux conseils régionaux du financement de l'activité de formation des demandeurs d'emploi s'est achevé et seuls relèvent désormais du PASP, le financement des actions de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, l'orientation et la formation des publics spécifiques. Pour ces derniers, une procédure d'appels d'offres a été mise en place à l'issue de laquelle le marché a été attribué à l'Afpa. Enfin, il faut également noter que les BPF concernant l'Afpa ne rendent qu'imparfaitement compte de son activité dans la mesure où ils sont remplis de manière hétérogène par les différentes entités de l'organisme. Enfin, l'apprentissage ne fait pas partie de ce champ, les bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.

Les questions portant sur les objectifs généraux des prestations dispensées ont été modifiées dans le formulaire du bilan pédagogique et financier en 2007. Les organismes étaient auparavant interrogés sur le niveau de la formation dispensée. Ils doivent à présent indiquer les objectifs généraux des prestations dispensées en distinguant entre les formations visant une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), les autres formations continues, et les prestations d'orientation et d'accompagnement. Les résultats obtenus semblent indiquer que certains organismes de formation n'ont pas encore intégré cette modification et continuent de répondre en termes de niveaux visés plutôt que de certifications enregistrées au RNCP. Faute d'assurance sur sa fiabilité, et dans l'attente d'une meilleure homogénéisation des pratiques de remplissage, le détail des stages par objectif et niveau visés n'est pas présenté cette année. Les prestations d'orientation et d'accompagnement semblent néanmoins bien identifiées ; elles représentent en 2009 plus d'une prestation de formation sur dix, la moitié de ces actions ayant eu lieu auprès du milieu associatif (privé à but non lucratif).

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la Dares)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr
Rédactrice en chef : Marie Ruault.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton - Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.
Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi et de la santé - Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.
Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr
Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128.